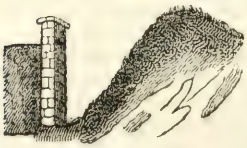
3 mèt. (de 6 à 9 pieds) d'ouverture, et 2 mèt. (6 pieds) de profondeur; ils ont le précieux avantage de n'apporter aucun obstacle à la vue extérieure de la campagne, et de laisser entiers les agrémens que cette vue procure. Quelquefois ces fossés ne sont revêtus en maçonnerie que du côté de la propriété dont ils forment la clôture (*fig.* 495); ces murs sont alors désignés sous la dénomination de *murs de terrasse;* ils présentent une grande partie des avantages qu'on obtient des premiers, et sont beaucoup moins coûteux. Quand ces constructions n'occupent qu'un très-petit espace dans la clôture et n'ont été établies que pour ménager un point de vue intéressant, on les nomme alors *saut-de-loup* ou *ha-ha.*

Fig. 495.



SECTION III. — *Des haies et des fossés plantés.*

Ce mode de clôture est généralement adopté dans les campagnes, pour contenir les troupeaux dans les pâturages qui leur sont réservés, pour préserver les jardins et les champs des dommages que pourraient y causer les hommes et les animaux, et pour protéger les vergers contre les vents et le pillage des maraudeurs.

Il y a plusieurs sortes de haies : les *haies sèches* ou *mortes,* et les *haies vives.* On peut encore distinguer les *haies fourragères* et *fruitières;* il en sera traité dans d'autres chapitres de cet ouvrage.

§ Ier. — Des haies sèches ou mortes.

Les *haies sèches* peuvent être construites avec *toutes sortes de branchages;* mais lorsqu'on peut choisir, on donne la préférence aux bois épineux, dont les rameaux touffus et garnis d'épines présentent par cela même une plus grande défense; cependant, à défaut de bois épineux, on emploie souvent les branches provenant de l'élagage des arbres que fournit la propriété, tels que chênes, ormes, etc. La seule chose qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que, si l'on tient à la durée de la haie, on doit éviter avec soin d'employer des bois tendres, tels que tilleuls, saules, peupliers, dont la décomposition, toujours prompte, serait encore hâtée par l'humidité de la terre et par les influences de l'atmosphère.

On enfonce en terre les branches destinées à cette construction, par le gros bout, à une profondeur de 21 centim. (8 pouces) environ, ayant soin de les rapprocher de manière qu'on n'aperçoive aucuns vides à la naissance de la haie (*fig.* 496); le plus ordinairement on les consolide au moyen d'une traverse placée de chaque côte, aux deux tiers de sa hauteur, et qu'on assujettit à des pieux solidement fixés à 2 ou 3 mètres de distance les uns des autres (*fig.* 497 et *fig.* 498). Ces traverses ou perches, placées horizontalement, sont liées ensemble, au milieu de l'espace qui se trouve entre les pieux, par un hart qui les resserre de manière que la haie se trouve fortement comprimée entre ces perches; ce qui la consolide entièrement.

Fig. 496.

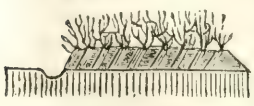


Fig. 497.

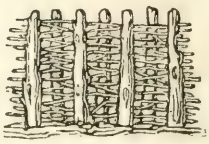
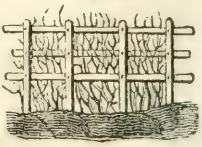


Fig. 498.



Ces haies sèches sont le plus souvent destinées à protéger la croissance des haies vives nouvellement semées ou plantées; et leur durée suffit ordinairement, jusqu'à ce que ces dernières soient en état de se défendre elles-mêmes; elles servent aussi à délimiter les divisions intérieures, principalement dans les pâturages; mais il vaut mieux pour cette destination avoir des barrières transportables ou mobiles.

Les *haies sèches en palis* sont souvent construites avec des échalas ou pieux de diverses dimensions; on les enfonce en terre par un bout, et on les assujettit avec des harts (*fig.* 499), ou un fil de fer attaché par le haut sur une traverse fixée à des pieux placés à 2 mèt. (6 pieds) de distance les uns des autres. Ils forment quelquefois un palis très-serré (*fig.* 500) et quelquefois à claire-voie (*fig.* 501), suivant le but qu'on s'est proposé en les construisant.

Fig. 499.

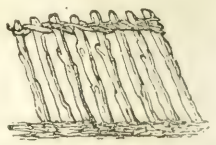


Fig. 500.

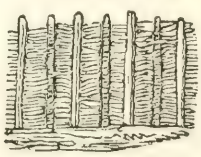
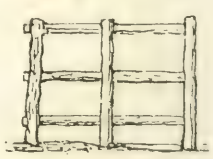


Fig. 501.



Les échalas sont quelquefois remplacés par de mauvaises voliges (*fig.* 502), ou bien par des planches (*fig.* 503); les pieux sont alors en menuiserie et doivent avoir 8 centimèt. (3 pouces) d'écarrissage; des traverses allant d'un pieu à l'autre y sont fixées avec des clous; c'est sur ces traverses placées au haut et au bas des pieux que sont clouées les planches formant le palis. Ces palis sont

Fig. 502.

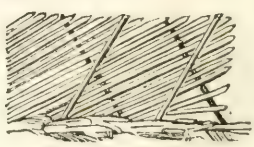


Fig. 503.

